

**Intervention d'André Méar - Conseiller Municipal**  
**15/04/2008**

Je souhaitais intervenir car, vous aurez beau, Monsieur le maire, tenter toutes les manœuvres de diversions, vous n'arriverez pas à masquer la réalité : **vous faites payer au contribuable clédérois, la véritable spoliation que la communauté de communes nous fait supporter.**

En effet, lors de la campagne électorale municipale, j'avais eu l'occasion d'expliquer que le combat mené par la précédente municipalité n'était pas, comme vous aviez voulu le présenter, une lutte politique mais bien une volonté de défendre les intérêts de notre commune et donc de sa population. Car si effectivement, malgré les engagements pris à l'unanimité, y compris par vous, et remis en cause de manière unilatérale, ce qui a été condamné par deux fois par la juridiction administrative, nous abandonnions les sommes qui nous sont dues, alors, de ce fait, le risque était de pénaliser les clédéroises et clédérois.

**Eh bien, nous y sommes et dans une précipitation qui ne cherche comme d'habitude, que de faire endosser à d'autres vos propres responsabilités.**

Car enfin, la Cour administrative d'appel de Nantes a donné trois mois à la CCBK pour voter à nouveau sur les montants de dotation de solidarité communautaires des années 2002, 2003 et 2004. **Pourquoi ne pas attendre ce vote, il y a là plus de 100 000€ à récupérer,** soit la moitié de la charge supplémentaire que vous allez faire peser sur la population clédéroise. De plus le budget 2008 a été voté en équilibre, sans augmentation d'impôts le 18 février dernier et sans qu'il ait fait l'objet du moindre recours. **D'ailleurs, vous êtes obligé d'afficher une augmentation des d'investissements de près de 130 000€ pour absorber votre surplus de fiscalité.** Quant à la suppression de l'emprunt de 74 000€, les 100 000 € dus y suffiraient, de fait, largement.

Et si nous avons été élus, nous nous en serions tenu à ce budget voté, les procédures d'appel d'offres pour le CLSH occupant le second semestre de cette année, les travaux ne pouvant démarrer qu'en 2009 année où d'importants emprunts à taux élevés viennent à échéance. Nous aurions également fait en sorte que les jugements rendus soient enfin appliqués. Je rappelle d'ailleurs que pour récupérer l'argent de l'Amoco Cadiz, il a fallu quinze ans de lutte opiniâtre des élus bretons.

**Alors l'explication de cette précipitation, je vais vous la donner :** vous vous êtes livré au même calcul que nous et vous avez constaté qu'est venu votre tour de connaître la spoliation de la CCBK, mais sans la même volonté de vous battre. Et le caractère exponentiel de celle-ci, comme j'ai eu l'occasion de le dire, fait que si nous avons pour notre part vu s'ajouter aux 100 000€ des années 2002 à 2004, 400 000€ sur 2005 à 2008 soit 500 000€ au total, il va vous en coûter encore davantage. **En effet, sur la base d'une inflation à 2%, c'est plus de 800 000€ qui manqueront dans votre caisse sur 2009/2014. En deux mandats 1,3M€ de recettes sont ainsi abandonnées à la CCBK. Comment les compensez vous ? Plus 200 000€ d'impôts de 2008 à 2014 soit 1,4M€ ! Vous prenez donc à la population clédéroise, par anticipation, le résultat de votre abandon inavoué pour le passé mais aussi pour l'avenir, en tentant de faire porter la responsabilité à celles et ceux qui depuis 2002 se sont bagarrés, sans votre soutien il est vrai, pour éviter à la population de payer les factures de vos amis politiques.**

**Pour le reste, les ratios du trésor public, comme ceux de la préfecture, ne prenant pas en compte les manques à gagner de la commune, sont évidemment sujet à caution.** Ils s'amélioreront mécaniquement de par cette augmentation d'impôt mais c'est la population clédéroise et non la CCBK qui en paiera le prix. En tout état de cause Cléder demande à être gérée par son maire et non par le président de la communauté de communes.

Voilà, parce qu'il est vrai la précédente municipalité s'était accrochée à des taux d'imposition particulièrement bas en **Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, et Foncier Non Bâti,** votre hausse des taux de 25% (la part communale TH passant, par exemple, de 9,30% à 11,63%) laissera cependant Cléder à des niveaux moins élevés que Plouescat. Cela atteste bien de marges de manœuvre conséquentes qui justifient encore moins, sauf grossières tentatives politiciennes, votre précipitation. **Et parler de « surendettement » apparaît, dès lors, dérisoire. Mais après la hausse de 22% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous aurez, pour le coup, du mal à imputer à quelqu'un d'autre qu'à la CCBK, celle-ci finit par coûter cher à la population clédéroise.** Je crains d'ailleurs que le troisième étage de la fusée de hausses liées à la CCBK ne soit à venir, l'an prochain, sur la taxe professionnelle, compte tenu de l'équilibre précaire du budget de fonctionnement de la CCBK...